

# Lutte contre les violences sexuelles : la justice toujours pas à la hauteur

Depuis l'affaire Weinstein, le nombre de plaintes pour viol connaît une très forte hausse

Les chiffres sont saisissants. Au cours des huit premiers mois de 2018, le nombre de plaintes pour violences sexuelles a augmenté de 28,5% à Paris, une ville où 600 à 800 plaintes pour viol étaient déjà enregistrées chaque année. L'effet #MeToo, ce mouvement lancé sur les réseaux sociaux en octobre 2017, après que des stars américaines ont dénoncé les viols et le harcèlement sexuel commis par le producteur hollywoodien Harvey Weinstein, est indéniable. Le Collectif féministe contre le viol (CFCV), trente-trois ans d'existence, abonde. Les mois qui ont suivi ces révélations, leur téléphone a sonné bien plus que d'ordinaire (+ 37%).

Comment expliquer, alors, qu'en France en dix ans le nombre de condamnations pour viol a chuté de 40 % et celles pour agression sexuelle de 20 %? Les magistrats s'en étonnent eux-mêmes. Le phénomène est pourtant durable. Le contraste entre la hausse des plaintes depuis un an, signe d'un mouvement profond dans la société, et ces dix ans de chute de condamnations interroge sur la capacité du système judiciaire français à pouvoir lutter efficacement contre ce fléau.

Ce n'est pas un problème législatif, affirment enquêteurs, magistrats, universitaires et même associations de victimes. Le code pénal est suffisamment complet pour traiter toutes les situations, ou presque, assurent-ils. Les associations se félicitent même que la loi Schiappa d'août 2018 ait allongé de dix ans les délais de prescription pour les crimes sur mineur (trente ans à partir de leur majorité), et enrichi la définition du viol. Désormais, « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise » est un viol, précise l'article 222-23 du code pénal. L'ajout « sur la personne de l'auteur » permet de poursuivre toute personne qui aurait, par exemple, fait une fellation non consentie à un autre. En revanche, l'inceste, circonstance aggravante du viol, n'est toujours pas reconnu comme constitutif d'un viol. Les associations le déplorent, mais ce n'est pas cela qui révolutionnerait le système, concèdent-elles, ni faciliterait la poursuite des auteurs.

**DES PREUVES SOUS SCÉLÉS**

Pour qu'il y ait enquête, puis éventuellement condamnation, encore faut-il que les faits soient dénoncés. La difficulté est qu'en France neuf victimes de viol sur dix ne déposent pas plainte, selon les études de victimation du ministère de l'intérieur.

« Parce que tu m'as dit que ça allait ruiner la famille », « parce qu'il contrôlait ma vie », « parce que j'ai réalisé vingt ans trop tard ». « Parce que ce j'avais 7 ans et que c'était un ami de la famille », « parce que tous mes amis l'adoraient »... Mi-septembre, des milliers de femmes unies derrière le hashtag #WhyDidntIReport (« pourquoi je n'ai pas porté plainte »), ont expliqué les raisons pour lesquelles elles s'étaient tues. Parce que ça n'est pas rien, non plus, de pousser la porte d'un commissariat pour livrer son histoire, sans savoir si on va vous croire. « Il faut sentir une disponibilité à l'ouverture de la parole. Et vous ne le sentez pas dans tous les commissariats », explique Marie-France Casalis, cofondatrice du CFCV. « Le système ne sera adapté qu'à partir du jour où il prendra en considération l'émergence du récit des victimes. »

L'accueil qu'a reçu Marie à la gendarmerie de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) en juillet 2016 en illustre tant d'autres. « La porte du bureau où l'on m'avait installée était restée ouverte et donnait sur le hall. Le gendarme était bienveillant, mais il devait en même temps accueillir le facteur et répondre au téléphone », se souvient cette mère qui craignait que sa fille, lorsqu'elle irait dormir chez son père, subisse les mêmes coups qu'elle. Deux ans après, l'information judiciaire n'est toujours pas ouverte, et le parquet lui a récemment demandé si elle souhaitait requalifier les faits de viol en agression sexuelle, ce qu'elle a refusé.

On ne dénonce pas un viol comme on déclare un téléphone volé. Or, accueillies dans de bonnes conditions, les victimes saisissent la justice plus facilement. Porte de Choisy, à Paris, au premier étage d'une tour du 13<sup>e</sup> arrondissement, le CFCV traite chaque année 6 000 à 8 000 appels. Un tiers de ces personnes alertera la police après s'être confié une première fois au numéro d'écoute national, Viols Femmes Informations. C'est trois fois plus que la moyenne.

On critique souvent les policiers et les gendarmes pour leur manque de tact, mais

« c'est un vieux cliché qui ne correspond plus à la réalité », corrige Philippe Conte, directeur de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris. De fait, un réel effort de formation et de sensibilisation a été mené ces dernières années. On ne peut pas en dire autant de la justice. Au cours de leur carrière, les magistrats n'ont pas l'obligation, même pour les juges des enfants ou les juges aux affaires familiales, de suivre le module sur les « violences sexuelles ». Cette formation, étendue à quatre jours en 2017, « reste une option », déplore la députée (UDI) d'Indre-et-Loire Sophie Auconie, coauteure d'un rapport d'information sur les violences sexuelles. Pourtant, elle permettrait d'éviter certaines maladrotes, comme celle de ce juge d'instruction qui, croyant bien faire, a installé l'accusé derrière la victime, lors de la confrontation. « Or, c'est précisément de cette manière que la jeune femme avait été violée dans le parking », relève la députée.

Conscient qu'une « prise en compte adaptée des victimes d'infractions sexuelles s'impose », le procureur de Paris, François Molins, a écrit, fin juin, aux patrons de la police pour exiger que toute personne qui vient déposer plainte pour viol dans un commissariat soit aussitôt dirigée vers un service de police judiciaire, où des enquêteurs, spécialement formés, prendront la première audition. Et pas question de la laisser s'y rendre seule, elle devra être conduite en voiture si nécessaire. « Le temps d'attente au commissariat doit être très réduit », ajoute le procureur. Et « si les locaux le permettent, [la première audition] doit se dérouler dans un lieu adapté ».

La ministre de la justice, Nicole Belloubet, faisait miroiter il y a un an la création d'une plate-forme en ligne qui permettrait de dénoncer 24 h/24, 7 jours sur 7, un viol, une agression sexuelle, voire du harcèlement. Le site pourrait voir le jour dans les semaines à venir, annonce la chancellerie. Mais la véritable avancée serait de reproduire l'expérience menée, depuis vingt ans, à Bordeaux, où les victimes d'agressions sont accueillies à l'hôpital, dans un lieu unique, le Cauva. Des médecins légistes, des psychologues, des infirmières écoutent, prélèvent les indices nécessaires si c'est encore possible et facilitent les démarches judiciaires. Et si les personnes hésitent à déposer plainte, les preuves sont

conservées trois ans sous scellés. L'expérience est un vrai succès. Plus d'un tiers des femmes déposent plainte (contre 10 % d'ordinaire). Les Belges, les Italiens s'en sont inspirés. En France, personne. Les unités médico-judiciaires s'efforcent, désormais, d'examiner les victimes et de ne plus les renvoyer au commissariat, mais les pratiques restent encore très disparates.

A Paris, le parquet a signé une convention au printemps avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour que les 70 à 80 victimes par an qui se rendent aux urgences plutôt qu'au commissariat ne soient pas exclues du circuit judiciaire. Les médecins doivent désormais systématiquement demander si elles envisagent de porter plainte. Si oui, des prélèvements sont réalisés, les vêtements conservés, et la police se déplace pour les entendre. Mais si la victime ne souhaite pas saisir la justice, les preuves disparaissent.

C'est rageant pour une matière judiciaire aussi complexe où le « parole contre parole » est la règle. Le recueil de la preuve reste le nerf de la guerre. « Or, plus les faits sont révélés tôt, plus on aura accès à la preuve facilement », insiste le commissaire Benoît Aloé, chef de la sûreté urbaine à Lille. Un mois après les faits, un médecin légiste ne trouvera plus rien. Pour la vidéosurveillance, c'est pareil, il y a urgence à agir. Les bandes de vidéosurveillance sont écra-sées tous les quinze jours.

#### « SONDER LES ÂMES »

« Sans traces, sans indices, nous avons de grandes difficultés à matérialiser l'infraction, reconnaît une enquêtrice lyonnaise qui travaille depuis vingt-cinq ans sur ces dossiers. Toute la problématique de ces enquêtes repose sur la charge de la preuve. Sans preuve, le dossier est classé sans suite. Mais cela ne veut pas dire que l'infraction n'a pas eu lieu ou qu'on ne croit pas la victime. » Depuis novembre 2017, un groupe de travail interministériel (justice et santé) réfléchit au moyen de recueillir et conserver les prélèvements

ADN et biologiques en amont de l'ouverture d'une enquête.

Les preuves matérielles ne font toutefois pas tout. D'autres indices peuvent étayer un témoignage. Le récit d'un petit ami à qui la victime s'est confiée, celui de l'infirmière scolaire sont précieux. Les photos d'enfance sur lesquelles la fillette arrête subitement de sourire donneront des indications. Les associations ont aussi pris l'habitude de rédiger, pour les enquêteurs, des attestations sur la base des récits qu'on leur a confiés. Une multitude d'indices existent. Encore faut-il vouloir les chercher. Marie-France Casalis, du CFCV, déplore qu'on ne déploie pas les mêmes moyens pour « un violeur en série que pour un viol conjugal. Pour le violeur de parking, un travail remarquable sera mené. Il aura toute la police sur le dos. Pour un viol entre personnes qui se connaissent, on ne mettra jamais la même énergie ». Or, rappelle cette militante de la première heure, dans 86 % des viols, l'auteur est connu de la victime.

« La difficulté avec les viols perpétrés dans la cellule familiale, sans témoin, est que l'absence de consentement, constitutive de l'infraction criminelle, est nécessairement difficile à prouver. Modifier la loi n'y changerait rien », constate Valérie Malabat, professeure de droit pénal à l'université de Bordeaux. Philippe Conte met en garde contre « les personnes pétries de bonnes intentions qui sont prêtes à renier des principes d'un Etat de droit. Instaurer une présomption de véracité des accusations en matière de viol serait extrêmement dangereux. Dans ce cas, comment justifier de ne pas étendre une telle présomption à d'autres dénonciations ? ».

« On ne pourra jamais sonder les âmes, explique Benoît Aloé, le commissaire lillois. Si la femme est victime de violences conjugales, il y aura des traces de coups. Mais la relation forcée peut avoir été non violente. Ou la personne s'être laissé faire pour échapper plus facilement à son agresseur. » Si les dossiers de « violences intrafamiliales n'attirent pas les

foules », reconnaît son homologue lyonnaise, celle-ci insiste en formation pour « que ces dossiers soient travaillés comme de vraies enquêtes, avec une scène de crime, des investigations à réaliser, et en restant objectif. Car c'est la seule thématique où les enquêteurs ont des a priori, et mettent en doute la parole de la victime », reconnaît-elle.

#### CLASSÉS SANS SUITE

Il restera toujours un lot incompressible de dossiers sans coupables. Il y a d'abord les classés sans suite parce que la victime n'a jamais répondu aux convocations. Les affaires de viols collectifs – 10 % des viols – sont aussi particulièrement complexes à traiter. A l'audience, un bon avocat saura instiller le doute dans la tête des jurés si la victime ne décrit pas précisément les faits et gestes commis par chacune des personnes présentes ce jour-là. Une hésitation, et c'est tout le dossier qui vole en éclats.

Si les faits sont trop anciens, l'affaire est classée. Les associations de victimes demandent, dans le cas d'une amnésie traumatique, à ce que le délai de prescription ne coure qu'à partir de la révélation des faits. Mais cela reviendrait à une imprescriptibilité de fait, et érigerait ce crime au même rang que les crimes contre l'humanité.

A Paris, le parquet et la brigade des mineurs travaillent depuis plusieurs années à ne pas laisser sans réponse les victimes de faits prescrits. L'enquête est menée malgré tout et, avant le classement, le parquet propose une rencontre entre la victime et son agresseur présumé. Or, il est arrivé que cette « mise en présence » permette ce qu'une audience n'aurait jamais pu. « On a obtenu des aveux en confrontation, des lettres d'excuses », explique François Molins. Les victimes ne demandent parfois rien d'autre pour se reconstruire. Face à un phénomène d'une telle ampleur (quelque 100 000 viols par an, 14 000 plaintes, 1 000 condamnations), la justice, seule, ne peut pas tout. ■

ÉMELINE CAZI  
ET JEAN-BAPTISTE JACQUIN

## De Londres à New York, le long parcours judiciaire d'Harvey Weinstein

Le producteur par qui le scandale est arrivé est inculpé pour des faits qui remontent à 2004 et à 2013

Un an après les révélations sur son comportement de prédateur sexuel, Harvey Weinstein ne sait pas encore quel sort lui réserve la justice, mais une chose est sûre : il va vivre un parcours judiciaire complexe et varié, qui durera des années.

Le premier magistrat à s'attaquer à l'affaire Weinstein a été le procureur du district de Manhattan (à New York), Cyrus Vance — celui-là même qui avait mené la procédure contre Dominique Strauss-Kahn, il y a sept ans. En mai 2018, après plusieurs

mois d'enquête, il inculpe Harvey Weinstein, devant un tribunal de New York, de viol au premier degré (avec usage de la force) et au troisième degré (sur personne incapable de donner son consentement), ainsi que « d'actes sexuels forcés » sur deux femmes, dont l'identité n'a pas été révélée.

Les faits remontent à 2004 et à 2013. L'accusé risque en théorie jusqu'à vingt-cinq ans de prison. Arrêté et interrogé, il plaide non coupable. En attendant son procès, il est libéré contre une caution de

1 million de dollars (869 000 euros). Il n'a pas le droit de voyager hors des Etats de New York et du Connecticut, et doit porter un bracelet électronique.

#### De quoi payer son armée d'avocats

Depuis, il vit confortablement, avec une partie de sa famille, dans sa splendide maison de Westport (Connecticut), une station balnéaire chic à cinquante kilomètres de New York. En fait, il a vendu la maison à l'un de ses riches voisins pour 16 millions de dollars, mais le

nouveau propriétaire lui permet d'y habiter encore quelque temps. Cette vente a eu lieu dans le cadre d'un arrangement financier avec son épouse, la styliste britannique Georgina Chapman, qui a quitté le domicile conjugal peu après les révélations d'octobre 2017.

Il a aussi vendu deux autres propriétés, à New York et à Long Island, ce qui lui a rapporté des dizaines de millions de dollars — de quoi payer son armée d'avocats. Sa maison de Los Angeles (Californie), où il ne

peut plus aller à cause de son assignation à résidence, a été mise en location.

En juillet, l'ex-producteur est à nouveau inculpé à New York, cette fois d'« acte sexuel criminel » et d'« agression » d'une femme à qui il aurait imposé une « pratique sexuelle orale » en 2006. Compte tenu des autres charges, il risque désormais la perpétuité. A nouveau, il plaide non coupable. Le procureur demande qu'il soit contraint de déménager pour venir s'installer à New York, dans sa juridiction, mais son avocat Benjamin Brafman convainc le juge de laisser son client vivre à Westport, puisqu'il ne possède plus d'appartement à New York...

En août, la série continue. Un juge fédéral de New York déclare recevable une nouvelle plainte pour « trafic sexuel », déposée par l'actrice britannique Kadian Noble, qui accuse Harvey Weinstein de l'avoir agressée sexuellement dans la salle de bains d'une chambre d'hôtel en 2014, lors du Festival de Cannes. L'avocate de l'accusé dans cette procédure fédérale, Phyllis Kupferstein, s'est étonnée que la loi sur la répression du trafic sexuel soit invoquée dans ce genre d'affaire, car elle a été conçue pour lutter contre les réseaux de prostitution. Dans ce cas, le recours à cette loi permettrait notamment de contourner les problèmes de territorialité, car l'agression a eu lieu en France.

Deux autres enquêtes sont en cours à New York. L'une fait suite aux déclarations à la presse de l'actrice Paz de la Huerta, qui accuse l'ex-producteur de l'avoir violée deux fois, chez elle, à la fin de 2010. L'autre vise les liens entre Harvey Weinstein et la société de sécurité israélienne

### L'UNE DE SES ANCIENNES ASSISTANTES A PORTÉ PLAINTÉ. SELON SES DIRES, ELLE ÉTAIT CHARGÉE DE « PRÉPARER » LES RENCONTRES SEXUELLES DE SON PATRON, Y COMPRIS LES RÉSERVATIONS DE CHAMBRE ET L'ACHAT DE LINGERIE FINE

Black Cube, qu'il aurait engagée pour espionner et harceler des victimes qui menaçaient de le dénoncer.

Harvey Weinstein risque aussi d'être inculpé dans d'autres villes. En Californie, le procureur de Los Angeles enquête sur six plaintes déposées contre lui pour agressions sexuelles, dont trois à Beverly Hills. Par ailleurs, en Grande-Bretagne, la police de Londres a enregistré à ce

jour seize plaintes à sonencontre émanant de onze femmes, pour des faits remontant parfois aux années 1990. Elle mène des enquêtes qui pourraient déboucher sur des mises en examen devant des tribunaux anglais.

En plus des procès au pénal, Harvey Weinstein est attaqué au civil, les plaignantes réclamant cette fois des dommages et intérêts. A New York, l'une de ses anciennes assistantes, Sandeep Rehal, a porté plainte pour harcèlement et discrimination. Selon ses dires, elle était chargée de « préparer » les rencontres sexuelles de son patron avec ses diverses partenaires, y compris les réservations de chambre ou l'achat de lingerie fine et d'ampoules contre le dysfonctionnement érectile.

Quand les rencontres avaient lieu au siège de la société, M<sup>me</sup> Rehal devait ensuite faire le ménage. Par ailleurs, elle était constamment soumise à des remarques dénigrantes ou vulgaires proférées par Harvey Weinstein ou par son frère et associé, Bob Weinstein. L'Etat de New York a décidé d'élargir ce dossier en ouvrant une enquête visant les ex-cadres de la défunte société The Weinstein Company, pour violation des droits civiques de leurs employés.

Toujours au civil, à Los Angeles, l'actrice Ashley Judd réclame une compensation financière à Harvey Weinstein, qu'elle accuse d'avoir nui

à sa carrière par vengeance parce qu'elle avait refusé un rapport sexuel. En septembre, la plainte a été jugée recevable.

#### « Enquête indépendante »

Pendant ce temps, la première procédure pénale new-yorkaise suit son cours, sans hâte. Une audience préliminaire, qui aurait dû se tenir à la fin de septembre, a été repoussée au 8 novembre. L'avocat Benjamin Brafman tente d'empêcher le procureur de faire entendre comme témoins des femmes affirmant avoir été agressées par son client, mais qui ne peuvent pas porter plainte car les faits sont prescrits.

Aiguillonnée par l'opinion et par les médias, la machine judiciaire new-yorkaise est peut-être en train de s'emballer. A la demande de l'association Time's Up!, créée par un groupe d'actrices dans la foulée de l'affaire Weinstein, la procureure générale de l'Etat, Barbara Underwood, a ouvert une « enquête indépendante » visant le procureur Cyrus Vance : on le soupçonne d'avoir enterré des plaintes contre Harvey Weinstein au cours des années précédentes, avant que le scandale n'éclate. Le gouverneur de l'Etat a demandé une suspension de cette procédure, pour ne pas gêner le procureur à ce stade délicat de l'affaire, mais elle pourrait reprendre prochainement. ■

YVES EUDES

## « Le silence et la honte continuent de faire taire les victimes »

Un an après le déclenchement de l'affaire Weinstein, « Le Monde » a lancé un appel à témoignages, en posant la question : « Qu'est-ce que le mouvement #metoo a changé pour vous ? »

### TÉMOIGNAGES

**A**près des années en couple, Yasmine s'est enfin départie de son « sentiment de culpabilité » : elle ose désormais dire à son compagnon quand elle « n'a pas envie de coucher » avec lui. Hélène, 38 ans, n'hésite plus à « recadrer » ses collègues masculins au moindre « comportement misogyne ». Alors qu'elle faisait son marché, un matin de septembre, à Paris, Alice, 22 ans, raconte avoir été « secourue » par une mère de famille qui avait aperçu la main baladeuse d'un passant se poser sur ses fesses. « C'est puni par la loi maintenant, alors que je ne vous voie plus recommencer, sinon j'appelle la police ! », lui avait-elle lancé.

Autant de récits qui dessinent « l'après Weinstein ». Un an après le déclenchement de l'affaire, *Le Monde*

a lancé un appel à témoignages, en posant une question aussi simple que large : qu'est-ce que le mouvement #MeToo a changé pour vous ? Un premier constat s'impose : ce sont les femmes qui ont pris la parole en octobre 2017 et, un an plus tard, ce sont encore elles qui ont répondu à notre appel et qui se sentent concernées par la question, à quelques exceptions masculines près.

Un an après les premières révélations sur Harvey Weinstein, qui était alors le producteur le plus puissant d'Hollywood, l'heure semble être encore à la prise de conscience. Les femmes n'ont pas oublié ce « tournant » survenu à l'automne 2017, qui a permis de « débanaliser » et de « conscientiser » la « violence » de nos sociétés patriarcales.

Aujourd'hui encore, elles ressentent le besoin de témoigner : parler

de ces gestes déplacés qu'elles regrettent d'avoir trop souvent laissés impunis ; raconter ces agressions qu'elles avaient « enfouies » dans la mémoire et que l'affaire Weinstein à fait « remonter à la surface », et pépeler le flot de questions non résolues qui accompagne cette prise de conscience : « Pourquoi autant de résignation toutes ces années ? » ; « Pourquoi si peu de soutien autour de moi ? » ; « Dois-je porter plainte ? » ; « Dois-je en parler ? »

**« Je me sens plus légitime à réagir »**  
« Avec #MeToo, tout d'un coup, des expériences individuelles et vécues comme telles sont devenues une expérience collective », résume Rachel, une trentenaire élevée par une mère féministe. « Aujourd'hui, je me sens plus légitime à réagir à des situations qui me dérangent, comme des dragues lourdes ou des regards appuyés,

mais m'excuser ou me sentir impolie », fait savoir Léa, Parisienne de 27 ans, pour qui « la norme s'est déplacée ».

A l'unisson, les femmes et les hommes qui ont répondu à notre appel assurent intervenir davantage lorsqu'ils constatent des violences sexistes. Un soir de printemps, à Nice, alors qu'un homme, « visiblement aviné », « importunait deux jeunes femmes », Antoine raconte ainsi s'être interposé.

« Cela fait trente ans que je supporte ça, maintenant, c'est fini », a répondu Laetitia, 42 ans, à un homme qui estimait qu'elle « exagérait » d'être intervenue avec virulence contre « un homme qui agressait deux femmes au parc des Buttes-Chaumont », à Paris. De nombreuses femmes, comme Léa, font également part d'un sentiment de sororité plus ancré depuis le

début du mouvement #MeToo: «*J'évite par exemple les réactions déplacées, comme minimiser les faits lorsqu'une femme dénonce une agression. J'évite aussi toutes les injonctions à porter plainte ou à réagir de telle ou telle façon, car la réalité est plus complexe.*»

C'est le «*réconfort d'avoir été accompagnée par la cohorte de [ses] semblables*», que décrit Gabrielle, 58 ans. «*Une solidarité douce-amère, bâtie sur la violence subie et la soumission imposée.*» Christelle, 49 ans, tient à «*remercier*» celles qui ont «*osé prendre la parole*» et qu'elle appelle ses «*compagnes d'infortune*». Pour Sa-

rah, 37 ans, ces valeurs d'égalité doivent aussi se transmettre entre générations. «*J'essaie au maximum de dispenser à mes enfants une éducation qui aille dans ce sens et de déconstruire auprès d'eux les stéréotypes qui conduisent au sexisme*», confie la mère de famille.

La majorité des hommes ayant répondu à notre appel à témoignages défendent encore la «*séduction à la française*». Guillaume, 18 ans, juge, lui, que ce mouvement de libération de la parole a «*débordé*», si bien qu'il «*n'ose plus faire de la drague de rue*».

Dans l'espace public, de nombreuses femmes évoquent toujours un

«*sentiment d'insécurité*», qui les incite par exemple à «*porter des vêtements amples*» et des «*chaussures souples pour courir*». «*Pour moi, #MeToo n'a rien changé, il a juste révélé un machisme quotidien*», résume, désillusionnée, Julia, 26 ans.

Pour Nadine, 49 ans: «*Les femmes continuent à minimiser ce qu'elles ont vécu ou vivent encore. Le silence et la honte continuent de faire taire les victimes.*»

Ou comme le résumait une grande partie des personnes ayant répondu à notre appel à témoignages: «*Le chemin est encore long.*» ■

CÉCILE BOUANCHAUD

# Caroline De Haas

## « Une mue lente mais radicale »

Pour la militante féministe, #metoo entraîne un changement profond dans les rapports hommes-femmes, ce qui ne peut que susciter de fortes résistances

Par CAROLINE DE HAAS

Depuis octobre 2017 et la vague #metoo, il semble que notre monde découvre, ébahi, la difficulté indicible de parler des violences sexistes et sexuelles. Comme si #metoo avait pu bien se passer. Comme si le fait de révéler, avec fracas, que les violences sexistes et sexuelles nous concernent toutes et tous pouvait être sympathique.

#metoo, c'est la mise au jour crue – et cruelle – de ce que notre société refusait de voir jusqu'alors : autour de nous, des femmes sont victimes de violences, chaque jour. Autour de nous, des hommes commettent ces violences, chaque jour.

#metoo n'a pas changé la réalité des violences. Les chiffres étaient déjà là, les mobilisations féministes existaient pour dénoncer ces violences. Notre société ne voulait pas les voir.

#metoo les a rendus visibles. #metoo les a rendus réels. #metoo n'a pas libéré la parole. Il a libéré les yeux et les oreilles.

Les dizaines de milliers de témoignages ont percuté cette illusion de l'égalité, ce sentiment qu'au fond, « globalement, ça va », « tu ne vas pas te plaindre, hein ? ». #metoo a déclenché un changement social, à l'échelle planétaire, comme nous en avons rarement connu en matière d'égalité femmes-hommes. Pas un repas de famille, pas une rencontre à la machine à café au bureau, pas une réunion politique dans lesquels la question des violences ne se soit pas invitée. #metoo a poussé des millions de personnes à regarder autrement leur vie, leur intimité, leurs comportements à la maison, au travail ou dans la rue.

Notre société est en train de muer. Elle quitte sa vieille peau, dans laquelle les violences sexistes et sexuelles étaient la norme, le banal, le quotidien, pour revêtir petit à petit un nouvel habit : celui de l'égalité. C'est une mue lente. Radicale.

Puisqu'elle touche à l'intimité, elle entraîne tout sur son passage. Elle nous laisse entrevoir un monde dans lequel les relations humaines, les codes sociaux, les

rapports au travail, l'intimité, les sexualités auront changé.

Un changement aussi profond ne peut se faire sans déranger, inquiéter, bouleverser. Conséquence : ça résiste. Fort.

Cette résistance au changement, qu'elle vienne des individus ou des groupes sociaux, prend des formes multiples. Le mécanisme le plus fréquent est de minimiser le problème. Les violences ne seraient pas si graves. Au fond, « ce ne sont que des mots » lorsqu'il s'agit de harcèlement, « tu n'en es pas morte » lorsqu'il s'agit de violences physiques. C'est faux. Les violences contre les femmes tuent. Tous les trois jours, en France, une femme meurt tuée par son compagnon. Et quand les violences ne tuent pas, elles abîment, elles détruisent, elles sapent notre dignité, à petit feu. Cette banalisation a des conséquences : chaque violence moquée, minoquée, autorise un peu plus la suivante.

### RELEVER LA TÊTE

Autre système de défense face au changement : essayer de détourner le sujet. Quelle femme n'a pas fait l'expérience, lorsque la conversation arrive sur le harcèlement, les agressions ou les viols, de s'entendre répondre : « Tous les hommes ne sont pas comme ça. » Comme si #metoo était un mouvement qui s'en prenait aux hommes. Le sujet de #metoo, ce sont les femmes victimes. Le sujet de #metoo, ce sont les harceleurs, les agresseurs, les violeurs et tous ceux qui les protègent.

Pour empêcher le changement d'arriver, certains s'accrochent coûte que coûte à des chimères, relayées de manière irresponsable par des responsables politiques lorsqu'elles favorisent leur agenda. Parmi ces chimères, l'idée que les violences contre les femmes seraient le fait des migrants. Les études disent pourtant que l'immense majorité des violences sexuelles sont le fait de personnes de nos entourages. Ce sont majoritairement des conjoints, des frères et des pères qui tapent, humilient, violent. Autre idée reçue : les violences seraient concentrées dans certains quartiers. Là aussi, les enquêtes nombreuses le disent et le redisent : les violences existent dans tous les milieux. Qu'on habite Auber-

villiers ou Neuilly, Vesoul ou Nantes, les violences existent.

Les résistances prennent aussi des formes politiques. C'est le cas lorsqu'on essaie de décrédibiliser ou de réduire au silence des voix qui incarnent le changement. Les conséquences peuvent être graves, voire dramatiques. Du harcèlement que subissent des féministes comme Nadia Daam ou Rokhaya Diallo, en France, jusqu'à l'assassinat de Marielle Franco, au Brésil, ou celui de Tara Fares, en Irak, en passant par l'attentat masculiniste de Toronto.

Cette mue n'est donc pas agréable. Elle est pourtant inéluctable. #metoo a déclenché une vague profonde qui est en train de changer radicalement les rapports sociaux entre les femmes et les hommes.

Cette lame de fond s'appuie sur une leçon puissante de cette année. Les violences que nous subissons ne sont pas notre faute si des millions de femmes dans le monde les subissent. Si nos voisines, nos collègues, nos tantes, si Uma Thurman, Beyoncé ou Madonna ont été victimes de violences, c'est bien la preuve que le problème ne vient pas de chacune de nous. #metoo a levé cet énorme morceau de plomb qui pesait sur ma poitrine. Si ce jour-là il m'a violée, ce n'était pas ma faute.

Ce savoir est une source inépuisable de confiance et d'énergie. Parce que, lorsque l'on comprend que ce n'est pas notre faute, on relève la tête.

Soudainement, on regarde autour de soi, et on voit. On voit que nous sommes des millions. On voit cette solidarité incroyable qui permet de se passer le message, de l'une à l'autre : « Je te crois, tu n'y es pour rien, c'est lui le coupable. » #metoo a permis cette solidarité, comme l'écrit Leïla Slimani : « Avec #metoo, les femmes ont l'impression de constituer une force collective. » #metoo a permis ce « nous » dont Simone de Beauvoir écrivait qu'il n'existait pas encore.

Oui, nous sommes une force collective. Immense. Qui peut renverser des montagnes. Si nous nous rassemblons, si nous nous soutenons, nous avons un pouvoir infini. Celui d'en finir avec la peur. Celui d'en finir avec les violences. ■

« #METOO N'A PAS LIBÉRÉ LA PAROLE. IL A LIBÉRÉ LES YEUX ET LES OREILLES »

¶

Caroline De Haas, militante féministe, a coécrit, avec Séverine Lemièrre et Claire Serre-Cambe, « Mais qu'est-ce qu'elles veulent encore ! Manifeste des féministes en mouvement » (Les Liens qui libèrent, 2012)

# Trois livres pour penser l'émancipation

**U**n an après le déclenchement du mouvement #metoo, petite sélection d'essais disponibles en librairies, qui interrogent, chacun à leur manière, l'émancipation des femmes.

**Laure Murat, dialectique** *Une révolution sexuelle? Réflexions sur l'après-Weinstein* (Stock, 176 p., 17,50 €) est un petit livre court et vif. Un essai que l'essayiste a écrit « au galop » d'une pensée qui à la diatribe préfère la dialectique. « C'est pour contribuer à l'élan parti de l'automne 2017 que je propose ici quelques réflexions éparses, dont le cadre et l'objet excèdent le scandale [de l'affaire Weinstein] lui-même. »

Profitant de sa position de « double agent » – Laure Murat partage sa vie entre la France et les États-Unis où elle enseigne la littérature –, elle appréhende dans sa dimension historique ce mouvement spontané et populaire, mais analyse aussi les réactions et les excès suscités de part et d'autre de l'Atlantique, mettant en évidence les décalages idéologiques anciens : la « galan-

terie française » et le « puritanisme », deux maux qui, selon elle, maintiennent le système de domination. Du consentement à la liberté d'expression en passant par la représentation des femmes dans les œuvres, notamment cinématographiques, sur laquelle elle s'attarde pour démonter les accusations de « révisionnisme culturel » et inciter à un renouvellement du regard, Laure Murat expose les éléments d'un nécessaire débat pour redéfinir un nouveau contrat social.

**Eugénie Bastié, caricaturale** Il n'est pas sûr qu'Eugénie Bastié, avec *Le Porc émissaire : terreur ou contre-révolution* (Cerf, 175 p., 18 €), vienne nourrir le débat, tant est caricaturale la vision que donne la journaliste du *Figaro* de #metoo, avec son « matraquage victimaire », sa « culture de la délation », sa « criminalisation du masculin » et du féminisme radical dépeint comme un « nouveau communisme ». Puisant tout à trac dans l'histoire (Vichy, la Révolution française, Mai 68), elle écrit, avec cet esprit de finesse pascalien, qu'elle

revendique : « Le patriarcat a été détruit tout comme l'Ancien Régime a volé en éclats à la Révolution française (...). Des inégalités résiduelles persistent, mais la tendance lourde est au déclassement social du masculin au profit des femmes. » Nostalgique d'un temps où « la guerre des sexes avait le raffinement et la cruauté des chasses à courre », elle plaide pour un retour de la pudeur et de l'honneur. Tout un programme...

**Manon Garcia, percutante** A une pensée construite sur l'invective et l'idéologie rétrograde, on préférera celle, stimulante, de la philosophe Manon Garcia, qui, dans les pas de Simone de Beauvoir, s'empare sans tabou, dans *On ne naît pas soumise, on le devient* (Climats, 272 p., 19 €), d'un « point aveugle » du féminisme : la question de la soumission. Renversant la perspective, elle l'analyse dans toute sa complexité et ses ambiguïtés. Une étude percutante qui, à l'instar du *Deuxième Sexe*, est mise au service d'une pensée de l'émancipation. ■

CHRISTINE ROUSSEAU